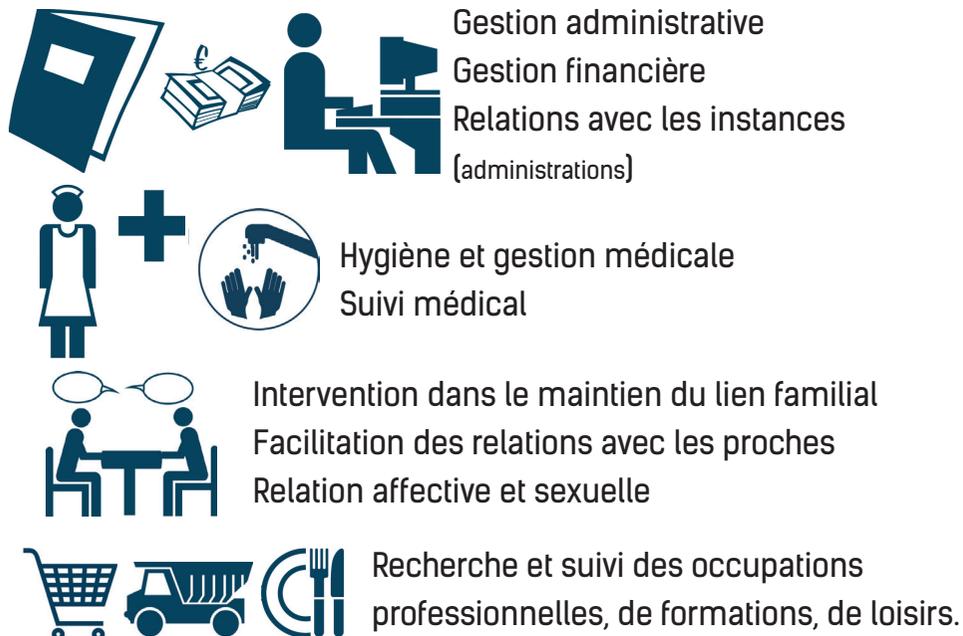


Soutiens proposés



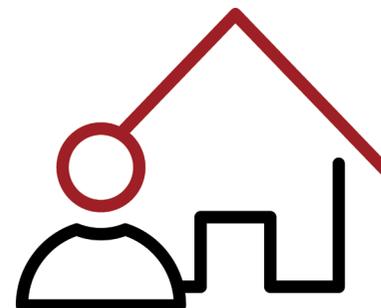
Critères d'admission

- > Avoir entre 18 et 60 ans.
- > Avoir un accord AVIQ (le SLS peut s'en occuper au besoin)
- > Part contributive mensuelle : voir le tarif AVIQ
- > Les autres frais sont liés à la consommation individuelle.

Contacts



Vous avez entre 18 et 60 ans ?
Vous êtes en situation de handicap ?



Prêt(e) à tenter l'aventure
de **l'autonomie** ?

Le Service provincial de Logements supervisés
de l'IMP Le Roseau vert
peut vous guider.



Agréé par



Un Service organisé par la Province de Hainaut



Qui sommes-nous?

Situé dans la région du **Haut-Pays**, notre service provincial de logements supervisés est destiné aux adultes en situation de handicap **entre 18 et 65 ans**.

Il dépend de l'institut médico-pédagogique

Le Roseau vert à Marchipont.

Elle est située dans le centre de Dour, proche des commerces.

> **Au quotidien, nous personnalisons les encadrements.**

Visite à chaque bénéficiaire une fois par jour.

Du lundi au vendredi, nous l'aidons à répondre à ses nouveaux besoins.

Mise en place d'un réseau d'intervenants autour des bénéficiaires : maisons médicales, médecin traitant, infirmier(e) à domicile, ...

Passage de relais, si nécessaire

à un autre service, comme un service d'accompagnement pour adultes, une maison de repos. Nous sommes donc un service de transition.

> **Nous visons la plus grande autonomie possible.**

> **Nous renforçons l'inclusion.**

> **Nous renforçons les liens sociaux dans la communauté.**

Notre équipe propose aux bénéficiaires **une mise en autonomie** au sein des logements des bénéficiaires ou au sein de notre maison communautaire.

Que proposons-nous aux bénéficiaires ?

Composée d'une **assistante sociale** et d'un **éducateur spécialisé**, notre équipe soutient les bénéficiaires dans **leur projet d'autonomie**. L'accompagnement proposé est adapté aux besoins de chacun.

Nous sommes agréés pour suivre **quatre personnes** en même temps.

Lorsqu'une personne en situation de handicap souhaite vivre seule, nous la soutenons dans **l'apprentissage de la vie de tous les jours**, au sein de son logement.

Cet encadrement peut se faire au domicile de la personne ou au sein de notre maison communautaire.

